

Procès-verbal de la séance no 21-06 « le mardi le 29 juin 2021 à 17h 00 »
Réunion Virtuel par Zoom et diffusion sur l'internet

MEMBRES PRESENTS : Bernie Hoganson, Bobbi Hartt, Susan Jonah, Peter Morrison, Peter Dufour, Tom Nisbet, Brian Toole, Eldon Hunter, Mike Chamberlain, Gordon Grouse

MEMBRES ABSENTS : Peter Corey, Blaine Nason

SONT AUSSI PRÉSENT : Lonnie Forbes, Directeur de construction et du développement ; Robin Canavan, agente d'aménagement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par E. Hunter; Appuyée par S. Jonah

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par B. Toole; Appuyé par G. Crouse

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la séance 21-05 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Lonnie Forbes a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de mai.

5. AFFAIRES NOUVELLES :

Point 21-06-05:

Demandeur : ATK Construction

ATK Construction – modalités et conditions

Considération d'un rajout à une structure dans une plaine inondable du plan rural du district de services locaux de Canning – *Loi sur l'urbanisme*.

Considération d'une dérogation de la surface de plancher de la structure dans une plaine inondable.

Proposé par B. Toole; Appuyé par E. Hunter

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu à l'article 53(3)(c)(i) et 55(1)(b) de la *Loi sur l'urbanisme* :

1. approuve les modalités suivantes pour permettre un ajout à la maison unifamiliale au NIP 45014347 :

- a) que le plancher des solives du rez-de-chaussée de l'ajout à la maison soit situé à au moins 0,5 mètre au-dessus de la limite de crue de 2008, tel qu'établi par un professionnel qualifié;
- b) que tout système électrique ou mécanique pour l'ajout de la maison unifamiliale est situé à au moins 0,5 mètre au-dessus de la limite d'inondation de 2008; tel qu'établi par un professionnel qualifié;
- c) que l'ajout de la maison unifamiliale n'est pas susceptible de subir des dommages importants en raison d'inondations, d'érosion ou d'écoulement de la glace;
- d) que l'ajout à la maison unifamiliale est bien ancré pour empêcher la flottaison;
- e) que l'ajout à la maison unifamiliale n'affectera pas négativement les autres propriétés situées en amont ou en aval du site; et,

2. approuve une dérogation de 43,61 mètres carrés pour permettre un ajout à une maison unifamiliale dans la plaine inondable de 83,61 mètres carrés.

Proposition Adopté

Point 21-06-06:

Demandeur : East Dive Ltd.

East Dive Ltd. – modalités et conditions

Considération des modalités et conditions pour une aire de stockage une utilisation autorisée dans la zone « rurale » du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear – Loi sur l'urbanisme.

Rodney Bradley, Sue McFarlane, John McFadzen, Ryan Lehr, Nadia Barry Fuglstad, Nathan Carnahan et Jen Rowett étaient présents pour cet article.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu à l'article 53(3)(c)(i) de la *Loi sur l'urbanisme* autorise l'utilisation autorisée d'une aire de stockage dans la zone « rurale » sous réserve des modalités suivantes :

1. que tous les panneaux soient conformes aux dispositions applicables de l'article 4,14(1) du *Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear* et à toutes les politiques applicables du ministère des Transports et de l'Infrastructure ;
2. que le stationnement soit conforme aux dispositions applicables de l'article 4,12(1) du *Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Kingsclear* ;
3. que l'éclairage extérieur soit situé, disposé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation ou les propriétaires fonciers avoisinants dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés ;
4. que l'aire de stockage respecte toutes les réglementations gouvernementales applicables ;
5. que les documents d'emprise confirmant l'accès légal pour une opération commerciale soient présentés avant l'émission du permis de construire ; et,
6. que, dans la mesure du possible, les arbres et arbustes existants soient maintenus autour du périmètre de la propriété.

Proposition Adopté

Point 21-06-07:

Demandeur : Danny Bartlett

Lotissement Bartlett 2021-1

Considération de la création de trois lots sur un accès privé.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par G. Crouse

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*, approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Bartlett 2021-1 » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ;
- b) un accord de droit de passage pour traverser le NIP 75137034 est présenté avec le plan final de lotissement ;
- c) la zone tampon de trente mètres des cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée sur le plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau » ;
- d) le nom de la rue étant approuvé et enregistré auprès du NB911 et le conseil du village avant d'estampiller le plan final ;
- e) un arrangement des terrains d'utilité publique est effectué avec le village de Stanley, avant l'estampillage du plan final; et,
- f) un accord de développeur entre le propriétaire et le village de Stanley étant signé, avant l'estampillage du plan final.

Proposition Adopté

Point 21-06-08:

Demandeur : Cathy et Jim Martin

Lotissement Martin 2021-1
Considération de la création d'un lot sur un accès privé.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Martin 2021-1 » sous réserve le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé ».

Proposition Adopté

Point 21-06-09:

Demandeur : Bessie et John Currie

Lotissement Currie 21-1
Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par G. Crouse; Appuyé par S. Jonah

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Currie 21-1 » sous réserve :

1. le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ; et
2. un accord de droit de passage pour traverser le NIP 75358309 est présenté avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

Point 21-06-10:

Demandeur : Geoff Colter

Lotissement Rectory Properties Ltd.
Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Geoff Colter et Logan Colter étaient présents pour cet article.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Rectory Properties Ltd. » sous réserve le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé ».

Proposition Adopté

Point 21-06-11:

Demandeur : Richard Kowalski

Lotissement Sonski Holdings
Considération de la création de quatre lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve des droit-de-chemin privés de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Sonski Holdings » sous réserve :

1. le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ;
2. un accord de droit de passage pour traverser le NIP 75224410 est présenté avec le plan final de lotissement ; et
3. les permis d'accès du ministère des Transports et des Infrastructures pour traverser les NIP 75511006, 75517508 et 75510990 sont présentés avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

Point 21-06-12:

Demandeur : John Dixon et Jonathan Pollock

Lotissement Dixon et Pollock 2021-1
Considération de la création de sept lots sur un droit-de-chemin privé.

Jonathan Pollock et Josh Lawrence étaient présents pour cet article.

Proposé par G. Crouse; Appuyé par B. Hoganson

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* :

1. approuve des droit-de-chemin privés de 20 mètres et 8 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Dixon and Pollock Subdivision 2021-1 » sous réserve :
 - a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ;
 - b) la conception de l'accès de 20 mètres de large au-dessus du NIP 75187278 est préparée et certifiée par un ingénieur professionnel autorisé à exercer dans la province du Nouveau-

- Brunswick afin de minimiser les problèmes de nivellement et de drainage avant l'estampillage du plan final ;
- c) un accord de droit de passage pour traverser les NIP 75187278 et 75187526 est présenté avec le plan final de lotissement ;
 - d) la zone tampon de trente mètres de cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée sur le plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau » ; et
2. un nom de rue approuvé par le N-B 911 avant l'estampillage du plan final.

Proposition Adopté

Point 21-06-13:

Demandeur : Hartley Holdings Inc.

Lotissement Hartley Holdings Inc. 21-1
Considération de la création de deux lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Morrison; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve des droit-de-chemin privés de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Hartley Holdings Inc. 21-1 » sous réserve :

- a) le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé » ; et
- b) un arrangement des terrains d'utilité publique est effectué avec la communauté rurale de Hanwell, avant l'estampillage du plan final.

Proposition Adopté

Point 21-06-14:

Demandeur : Town of Nackawic

Norquay Holdings Ltd. - Rezonage
Recommandation concernant la modification proposée pour rezoner une partie de la propriété de la zone commerciale centrale – zone C à multiple Résidentiel Familial – Zone R2.

Proposé par B. Toole; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 recommande au conseil de la ville de Nackawic d'approuver le rezonage du NIP 01506559.

Proposition Adopté

Point 21-06-15:

Demandeur : Rural Community of Hanwell

Bradley et Brienne Wood - Rezonage
Recommandation concernant la modification proposée pour rezoner le NIP# 75193847 de la zone résidentielle « R » à la zone rurale « RU ».

Proposé par B. Toole; Appuyé par G. Crouse

PROPOSITION : : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 recommande que le conseil de la communauté rurale de Hanwell approuve le rezonage de la zone résidentielle à la zone rurale, sous réserve des modalités.

Proposition Adopté

6. AJOURNEMENT

Proposé par P. Morrison; Appuyé par G. Crouse

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 38. »

Proposition Adoptée

Tom Nisbet, Président

Mary Stone, Secrétaire de séance